

**Inventaire et recensement
des goélands nicheurs
sur les toits de l'agglomération de
Cherbourg-en-Cotentin
(Manche)**

Daphné Lapie & Franck Morel

Étude réalisée par le
Groupe ornithologique normand (GONm)
Siège social : Université de Caen
Adresse : 181 rue d'Auge 14000 Caen

à la demande de la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Octobre 2020



Sommaire

SOMMAIRE	2
I - INTRODUCTION	3
II - METHODES ET SECTEURS ETUDIES	3
III - DESCRIPTION ET STATUTS DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES COTIERES EN NORMANDIE	6
IV - LES RESULTATS DE L'ANNEE 2020 PAR ESPECE	7
A) LE GOELAND ARGENTE.....	7
B) LE GOELAND BRUN	9
C) LE GOELAND MARIN	11
V - BILAN 2020 EN CONSIDERANT LES TROIS ESPECES	13
VI - COMPARAISON AVEC LES ANNEES ANTERIEURES	15
VII - NOMBRE DE NIDS TRAITES PAR SECTEUR ET OBSERVATIONS DE POUSSINS SUR LES DEUX SECTEURS CONCERNES PAR LA STERILISATION DES ŒUFS DE GOELAND ARGENTE	17
VIII - BILAN SUR LES GOELANDS MARIN ET BRUN QUI SONT STRICTEMENT PROTEGES	18
IX - CONCLUSION	19
X - PRECONISATIONS DU GONM	20
X.1 - FAVORISER LE RETOUR DES OISEAUX EN MILIEU NATUREL	20
X.2 - REDUIRE LES SOURCES DE NOURRITURE	20
X.3 - TENTER DE LIMITER LA NIDIFICATION SUR LES HABITATIONS ET INCITER LES GOELANDS A NICHER SUR LES ZONES INDUSTRIELLES	20
X.4 - FAVORISER LA REPRODUCTION DU GOELAND MARIN	21
X.5 - SUIVIS A PREVOIR SI DES TRAITEMENTS DES ŒUFS DE GOELAND ARGENTE SONT MIS EN PLACE EN 2021 SUR LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN.....	21
BIBLIOGRAPHIE	22

Correction : Philippe Gachet

Validation : Alain Barrier

I - Introduction

Depuis 2011, à la demande de la municipalité de Cherbourg-Octeville (aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin), le Groupe ornithologique normand (GONm) a effectué un recensement des goélands nicheurs en milieu urbain, chaque année sauf en 2013. En 2011, 2012 et 2016, la commune de Cherbourg-Octeville a tenté de limiter la progression de la nidification du goéland argenté en stérilisant une partie des nids présents sur la ville. En 2016, un fauconnier a également été missionné par la municipalité pour réaliser un effarouchement des couples de goélands dans le quartier Val-de-Saire, courant avril.

En 2017, la stérilisation des œufs et la fauconnerie n'ont pas été reconduites, mais la ville de Cherbourg-en-Cotentin a missionné le GONm pour effectuer un recensement des goélands nichant sur la commune comprenant maintenant les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Querqueville, Equeurdreville et Tourlaville. La commune déléguée de La Glacerie n'ayant pas de colonie connue a été exclue du périmètre de l'étude.

Entre 2018 et 2020, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a obtenu une autorisation préfectorale pour traiter les œufs de goéland argenté sur trois quartiers de la ville à condition qu'un ornithologue intervienne avant chacun des deux passages de traitement des œufs et en fin de période de reproduction pour observer les poussins. Dans ce but, elle a fait appel au Groupe ornithologique normand (GONm) en sa qualité d'organisme de protection de la nature reconnu d'utilité publique et compétent en la matière, pour qu'il accompagne cette intervention et recense les couples nicheurs de goélands sur l'ensemble de la ville. Précisons qu'en 2019 et 2020 sur deux secteurs seulement étaient concernés par le traitement des œufs : « Centre-ville » et « Val de Saire ».

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2020 ainsi qu'une comparaison avec les résultats des recensements précédents.

II - Méthodes et secteurs étudiés

Le tableau suivant présente les dates des recensements effectués par le GONm avant les deux passages de traitement des œufs de goéland argenté dont les dates sont également précisées.

Le GONm a également effectué un troisième passage sur les deux secteurs où les œufs ont été traités afin de connaître le nombre de couples ayant produit des poussins.

Tableau 1 : Dates des recensements effectués par le GONm et périodes de traitement des œufs

Numéro de passage	Recensements du GONm	Traitement des œufs par Altivia
1	24, 27 et 28 avril	Du 5 au 12 mai
2	18 et 19 mai	Du 25 au 29 mai
3	18 juin	

Dans cette étude concernant les goélands nicheurs, nous avons, comme les années précédentes, recensé à la fois :

1. Un couple proprement dit, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés,
2. Un oiseau en position de couveur sur son nid,
3. Un oiseau adulte qui semble cantonné (il peut représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

Comme il est impossible de repérer tous les nids à partir des points d'observation, le fait de compter, en plus des nids, les couples et les individus *a priori* cantonnés permet d'avoir une estimation assez précise de la population reproductrice, même si d'après nos analyses faites sur d'autres villes normandes (Le Havre notamment), cela conduit à une légère sous-estimation de la réalité.

La zone d'étude proposée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin étant la même qu'entre 2017 et 2019, nous avons utilisé en 2020 un maximum des sites d'observation utilisés les trois années précédentes (Tableau 2).

Comme en 2019, la Tour Lemonnier (point rouge sur la figure 1) n'était pas accessible.

Tableau 2 : Sites d'observation utilisés en 2020

Église de Querqueville	H100 / Cornouailles
Les Eleis	Lecanu - les Mésanges
Résidence Marguerite	Résidence Bustamante
Tour 52 bvd Schumann	Haut Belle Jardinière
Tour Kennedy	Roule
À partir de certaines rues au niveau d'Équeurdreville-centre	

La figure 1 présente les 13 quartiers étudiés et les 12 sites d'observation utilisés en 2017 dont 11 l'ont également été en 2020. Avant 2017, seuls les sites d'observation 1 à 5 étaient utilisés et les effectifs recensés ne concernaient donc que les six secteurs de « Cherbourg - Centre-ville », « Val de Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons ».

La zone étudiée entre 2017 et 2020, plus grande, permet de mieux apprécier la répartition des goélands nicheurs urbains sur l'ensemble du périmètre étendu de la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin.

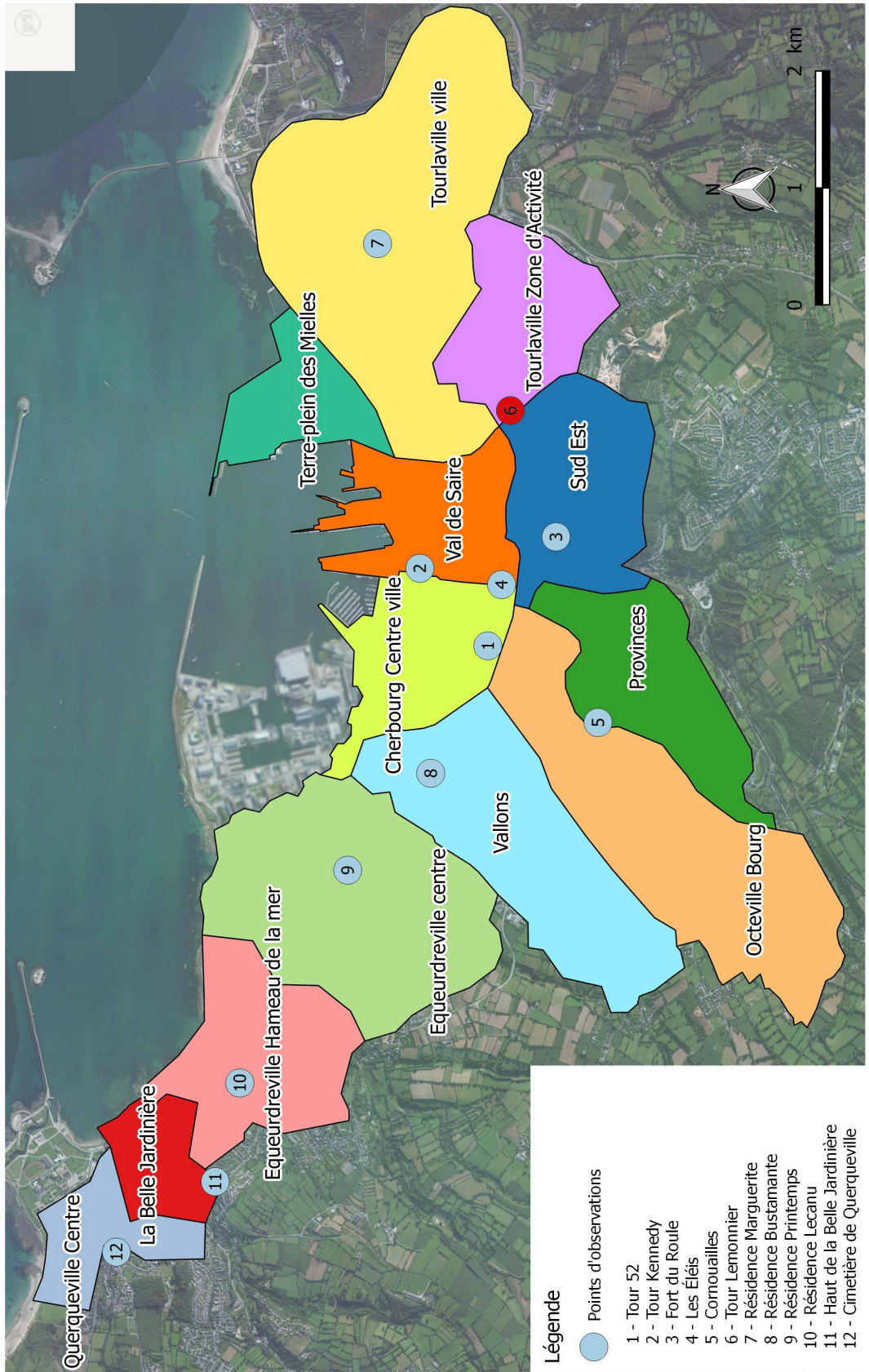
Pour 2017 à 2020, précisons que le terre-plein des Mielles, en tant que quartier, ne concerne que les toits des hangars situés sur la zone sud du terre-plein et non pas le terre-plein dans son ensemble. Concernant Querqueville, toute la zone de l'école des Fourriers (ex CIN) est elle aussi exclue du périmètre d'observation (zone militaire). Le site de « Naval Group » (anciennement appelé DCNS) ne fait pas partie du périmètre des observations, ce site n'a pu être accessible qu'une seule année depuis 2011.

En 2020, les deux premiers décomptes ont été effectués sur l'ensemble des quartiers ; ils avaient pour but de recenser l'ensemble de la population nicheuse de goélands et de repérer plus précisément les couples de goélands marin et brun afin de noter leurs localisations sur les deux sites traités dans le but de fournir ces informations puissent être fournies à la société Altivia.

Le troisième a été focalisé sur les deux quartiers où des opérations de stérilisation des œufs de goéland argenté ont été menées : centre-ville de Cherbourg et Val de Saire.



Quartiers étudiés et points d'observations Goélands nicheurs urbains



III - Description et statuts des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

- [Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France, estimée entre 53000 et 56000 couples en 2012 a diminué de 30% par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015) et elle a également nettement régressé en Normandie où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*)



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus grand laridé du Monde)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : \pm 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

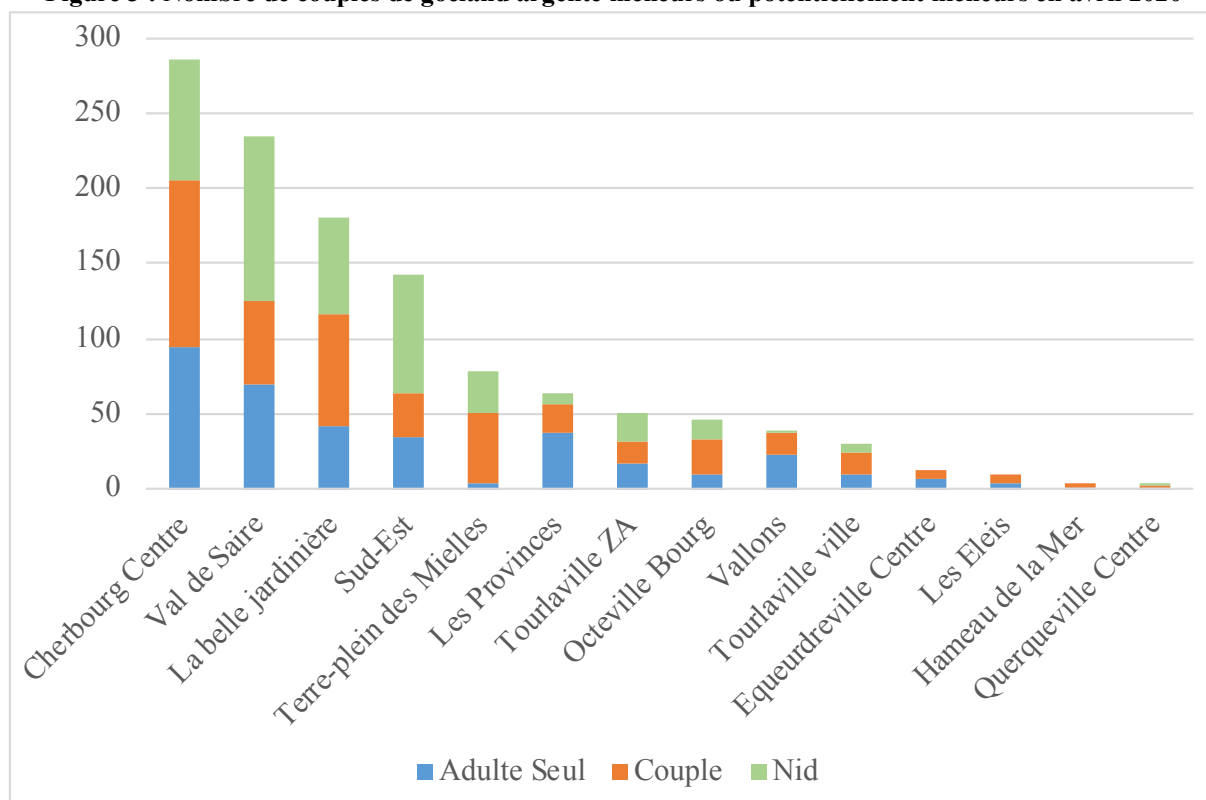
La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

IV - Les résultats de l'année 2020 par espèce

Les années précédentes les décomptes sur l'ensemble de la ville ont été effectués dans la dernière décade du mois d'avril. Pour 2020, nous présentons donc les résultats obtenus à cette même période en apportant quelques compléments d'information grâce aux observations effectuées lors du second décompte au mois de mai. Sur les figures suivantes par espèce, nous avons fait ressortir les Eleïs, bien qu'ils fassent partie du secteur de Val de Saire.

a) Le goéland argenté

Figure 3 : Nombre de couples de goéland argenté nicheurs ou potentiellement nicheurs en avril 2020



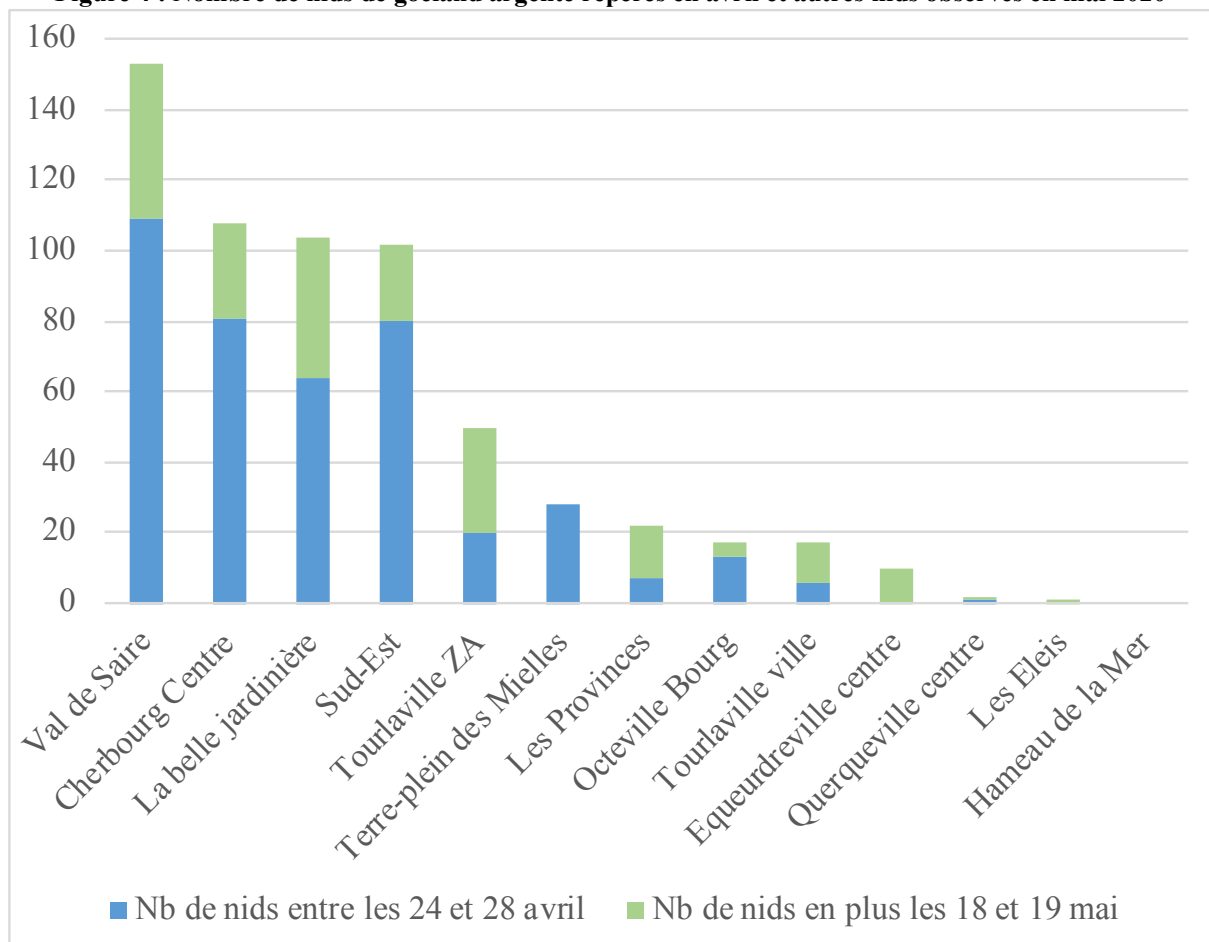
Près de 35 % des observations concernent des nids, faible proportion liée au fait qu'à la fin du mois d'avril, plusieurs couples, même s'ils sont déjà cantonnés sur leur site de reproduction, n'ont pas encore pondu.

Deux secteurs de la ville accueillent en avril plus de 200 couples de goéland argenté (Cherbourg-centre et Val de Saire) et deux autres plus de 100 couples (La Belle Jardinière et Sud-est). Les quatre secteurs les plus à droite de la figure 3 n'accueillent que quelques couples isolés.

Sur l'ensemble des secteurs, 1 180 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés, soit un effectif supérieur à celui des années précédentes (1105 en 2019, 1038 en 2018 et 968 en 2017).

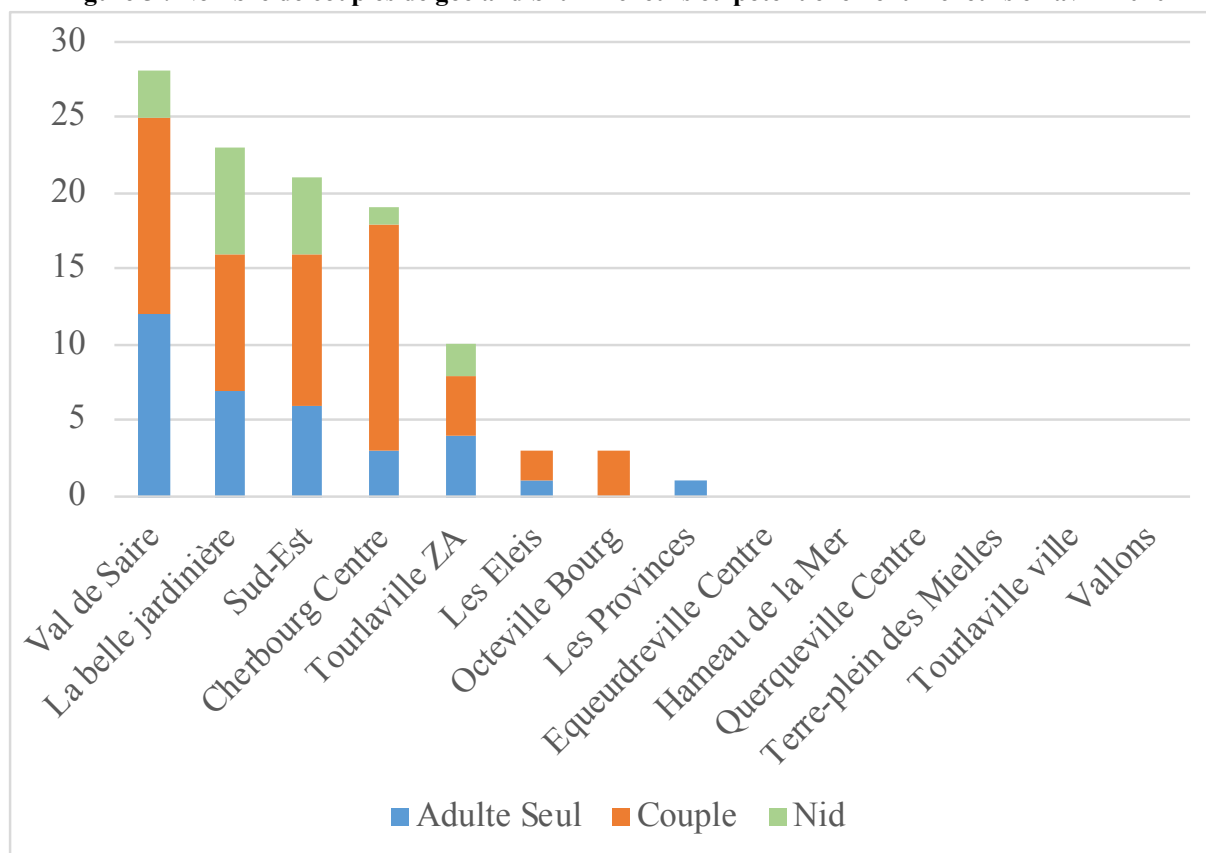
Le décompte du mois de mai a permis de préciser le nombre de nids observables à partir des points d'observation (Fig. 4). Sur l'ensemble de ces secteurs, le nombre nids comptés en mai (608) était supérieur à celui du mois d'avril (410) : + 48 %.

Figure 4 : Nombre de nids de goéland argenté repérés en avril et autres nids observés en mai 2020



b) Le goéland brun

Figure 5 : Nombre de couples de goéland brun nicheurs ou potentiellement nicheurs en avril 2020

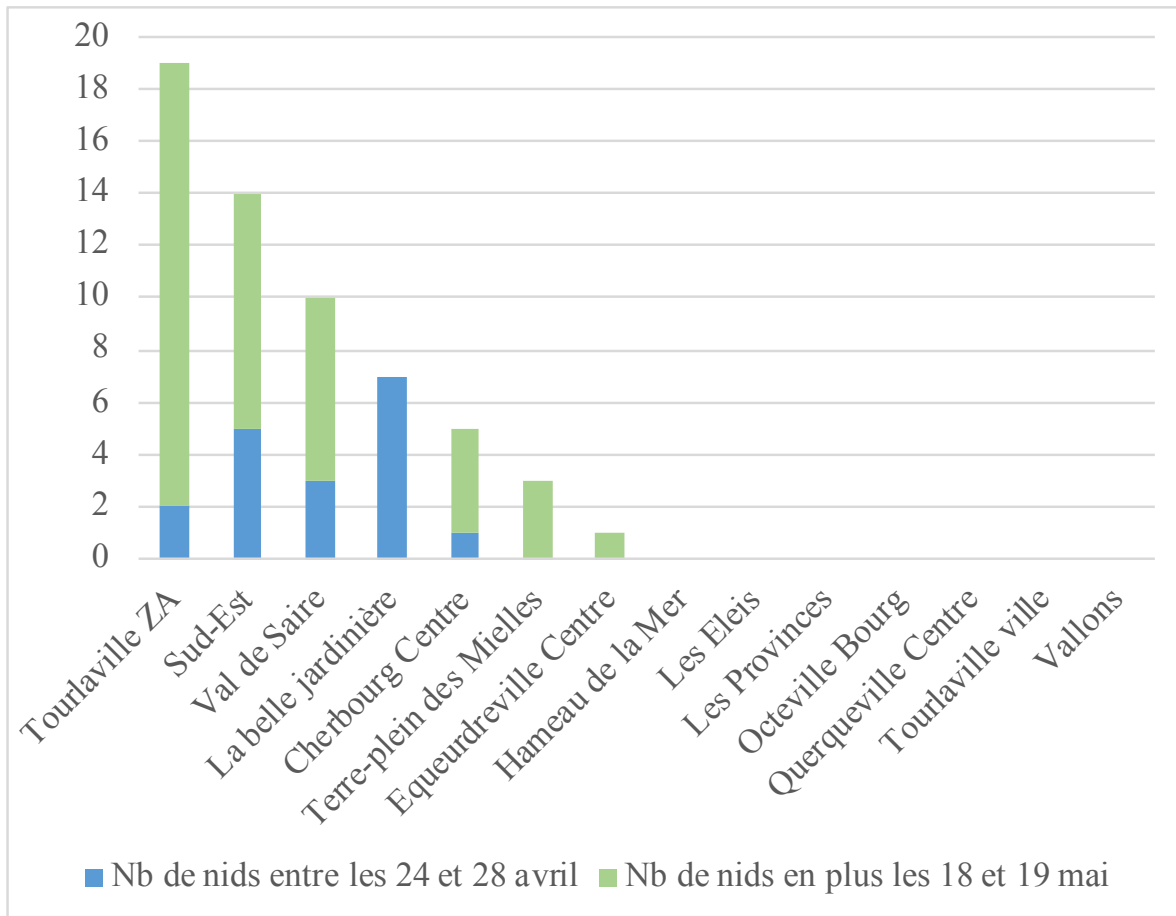


Pour le goéland brun les nids ne représentent que 16 % des observations ; cette faible proportion est normale car la phénologie de cette espèce est plus tardive que celle du goéland argenté et donc certains couples n'ont pas encore construit de nid à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

Huit secteurs ont accueilli le goéland brun en 2020 dont trois accueillent au moins 20 couples et un autre 18 couples. Sur l'ensemble des secteurs, 108 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés en 2020, soit le même nombre qu'en 2019, mais un effectif en régression par rapport à 2018 (161 couples) et 2017 (193).

Le décompte du mois de mai a permis de préciser le nombre de nids observables à partir des points d'observation (Fig. 5). Sur l'ensemble de ces secteurs, le nombre de nids comptés en mai (59) était 3,3 fois supérieur à celui d'avril (18).

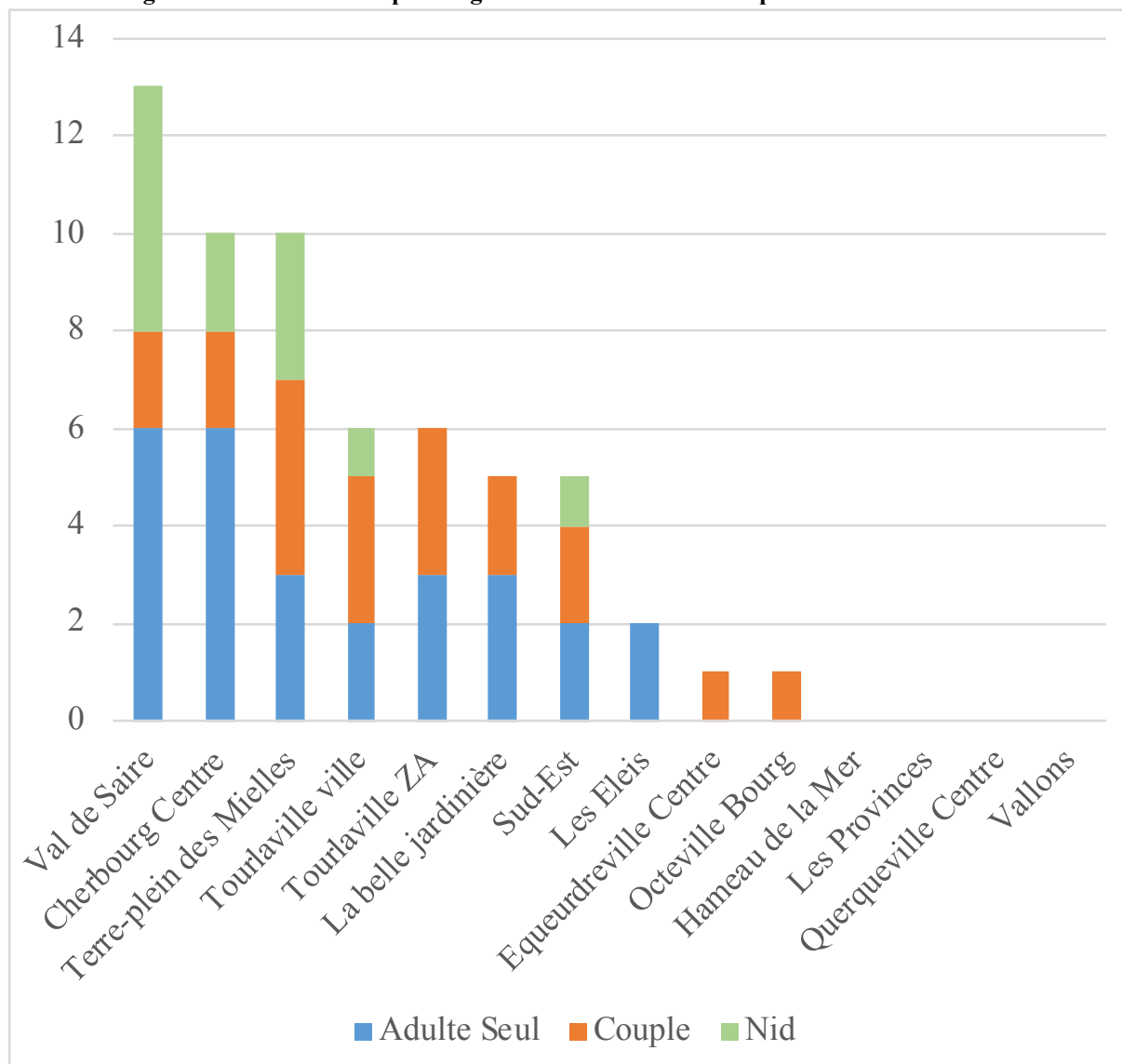
Figure 5 : Nombre de nids de goéland brun repérés en avril et autres nids observés en mai 2020



Cette espèce peut s'installer tardivement, comme le prouve l'observation sur le secteur du Val de Saire de deux nids supplémentaires (couvés ou avec poussins) le 18 juin. Il est régulier en Normandie que des éclosions de goéland brun se produisent au cours du mois de juillet.

c) Le goéland marin

Figure 6 : Nombre de couples de goéland marin nicheurs ou potentiellement nicheurs

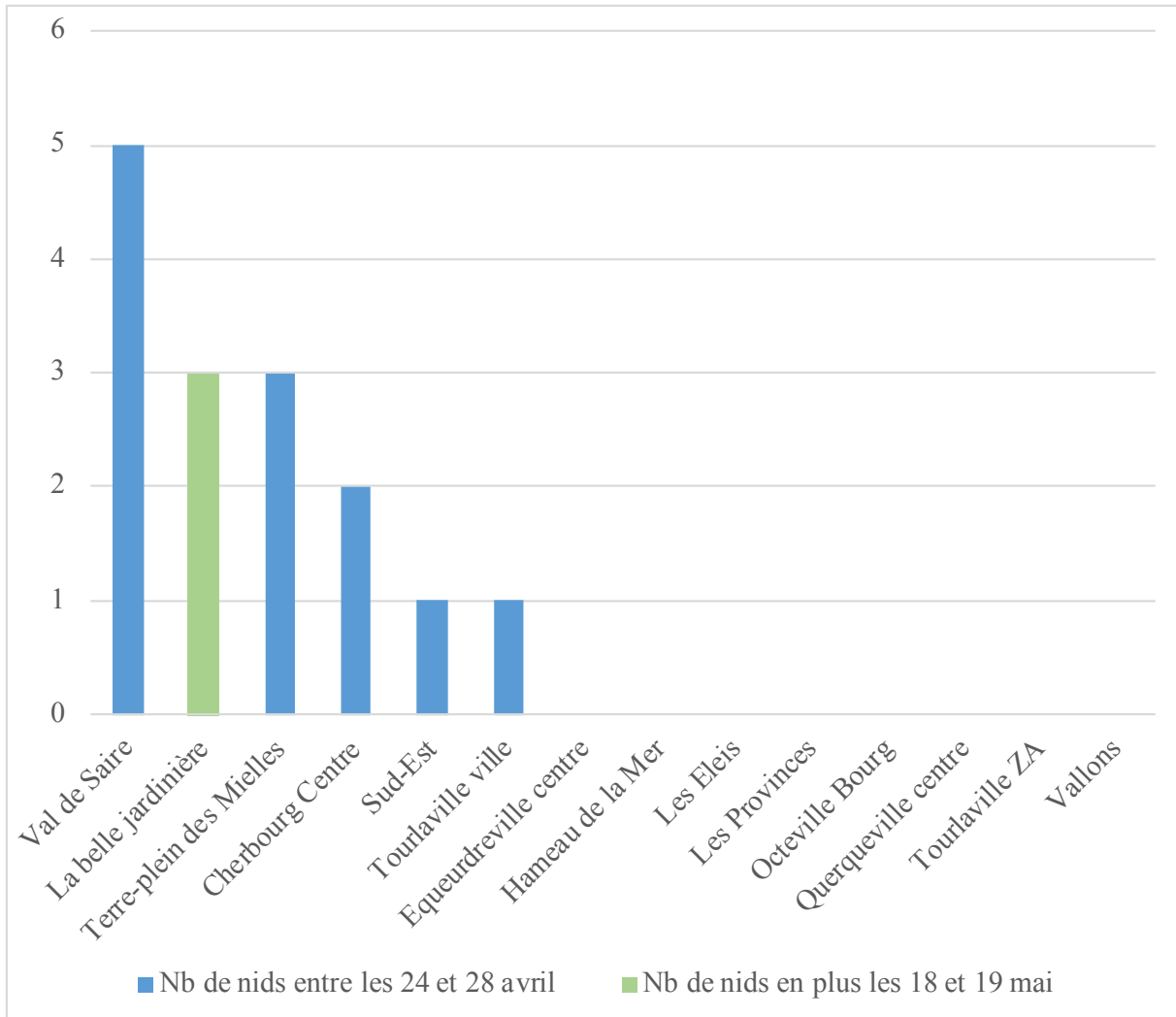


Environ 20 % des observations concernent des nids ; proportion assez faible pour cette espèce, la plus précoce des trois espèces de goélands étudiées.

Avec treize couples, c'est le « Val de Saire » qui est le plus fréquenté, suivent ensuite le centre-ville et le terre-plein des Mielles avec dix couples. Sur l'ensemble des secteurs, 59 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés, soit une progression par rapport à 2019 (28 couples), 2018 (46) et 2017 (39).

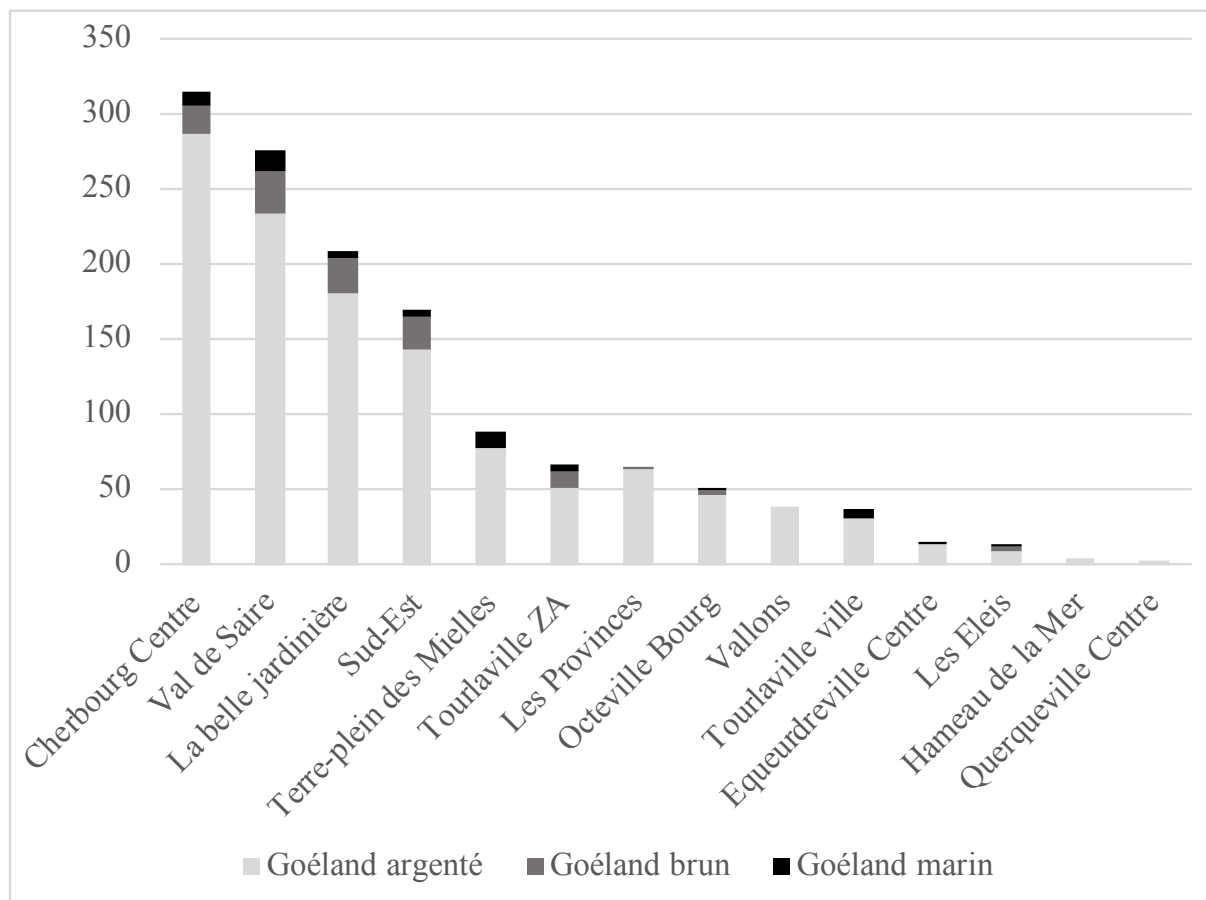
Sur l'ensemble de ces secteurs, pour cette espèce dont la reproduction est plus précoce que celle des deux autres, nous n'avons observé que 3 nids supplémentaires lors du second décompte (fig 7). Au total 15 nids différents ont été observés en avril et mai.

Figure 7 : Nombre de nids de goéland marin repérés en avril et autres nids observés en mai 2020



V - Bilan 2020 en considérant les trois espèces

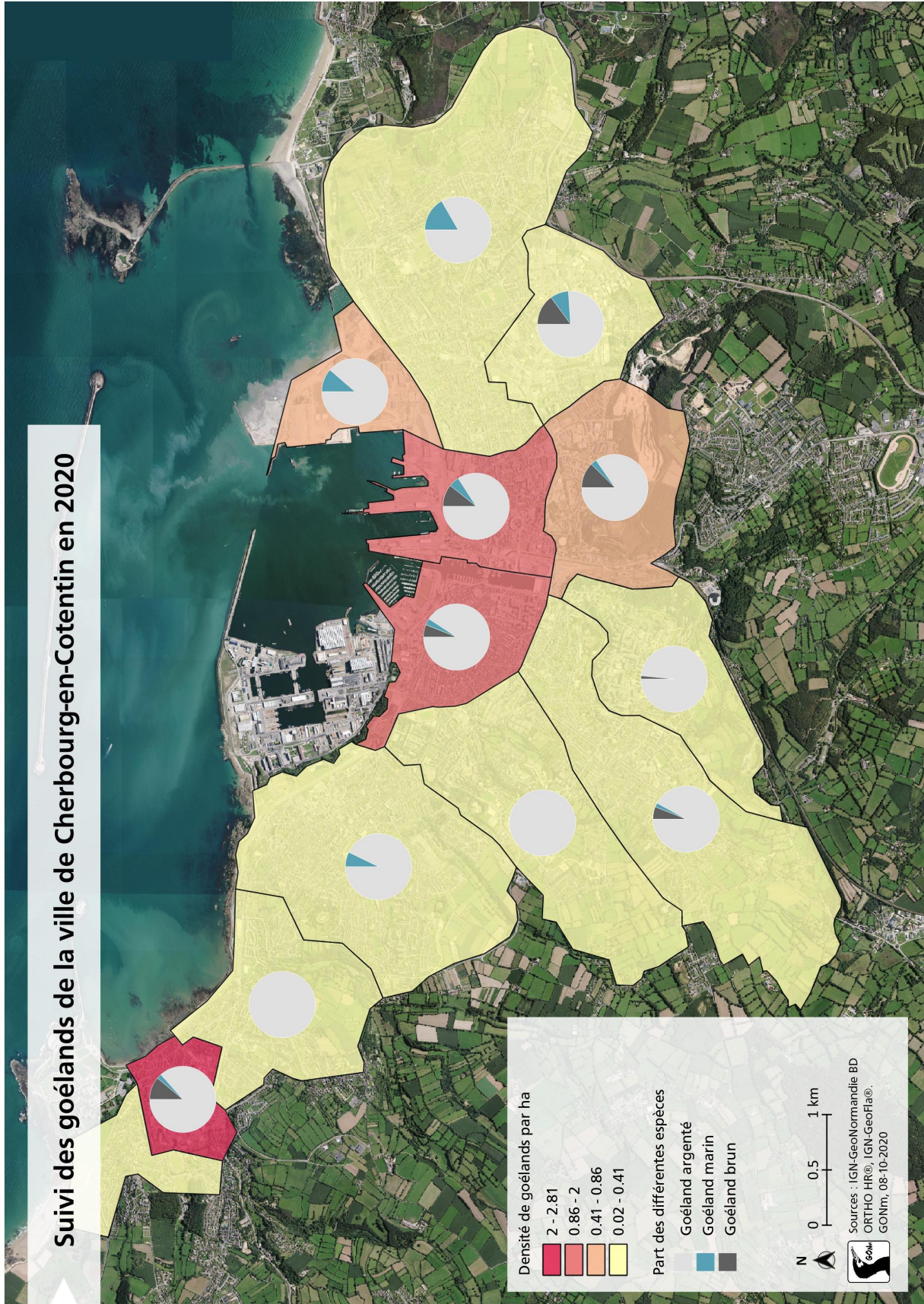
Figure 8 : Nombre total de couples des trois espèces de goélands nicheurs ou potentiellement nicheurs à la fin du mois d'avril 2020



Un secteur accueillait en avril 2020 plus de 300 couples de goélands (Cherbourg-Centre), un autre plus de 250 couples (Val de Saire), un autre plus de 200 (la Belle Jardinière) et un autre plus de 150 (Sud-Est).

En termes de densité (fig. 10), c'est sur le secteur de la Belle Jardinière, plus petit en surface, qu'elle est la plus importante ; suivent les secteurs Val de Saire et Cherbourg centre-ville, puis le Terre-plein des Mielles et, enfin, le Sud-est. Équeurdreville est peu occupé par les goélands.

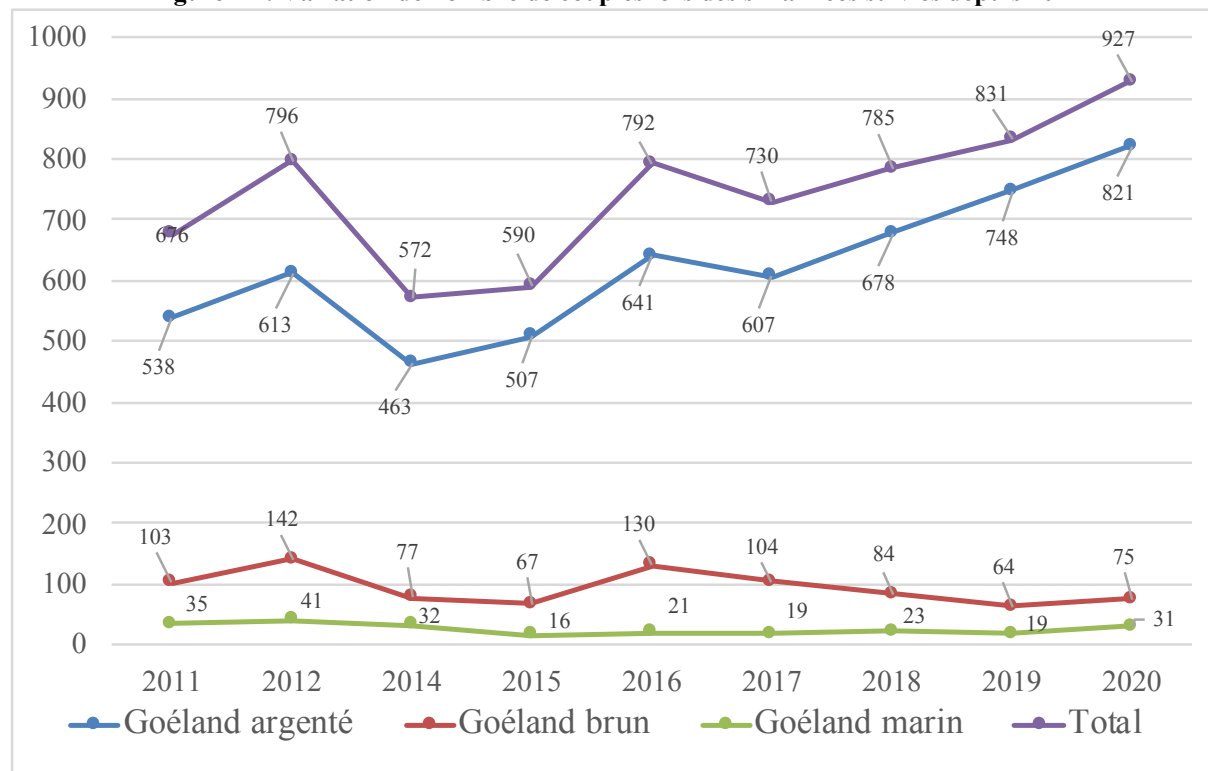
Figure 10



VI - Comparaison avec les années antérieures

Les comparaisons avec les recensements antérieurs, ne concernent que les six secteurs communs aux six années suivies par le GONm entre 2011 et 2020 (« Cherbourg - Centre-ville », « Val de Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons »). Les données du site Naval Group ne sont pas considérées car nous n'y avons accédé qu'une seule année. Pour l'année 2020, seul le décompte effectué en avril a été considéré puisque c'est à cette période que les décomptes précédents ont été effectués.

Figure 11 : Variation de nombre de couples lors des six années suivies depuis 2011



L'effectif global de goélands connaît des fluctuations interannuelles, mais les maxima ont été observés en 2019 et 2020. Les deux effectifs les plus faibles ont été notés en 2014 et 2015.

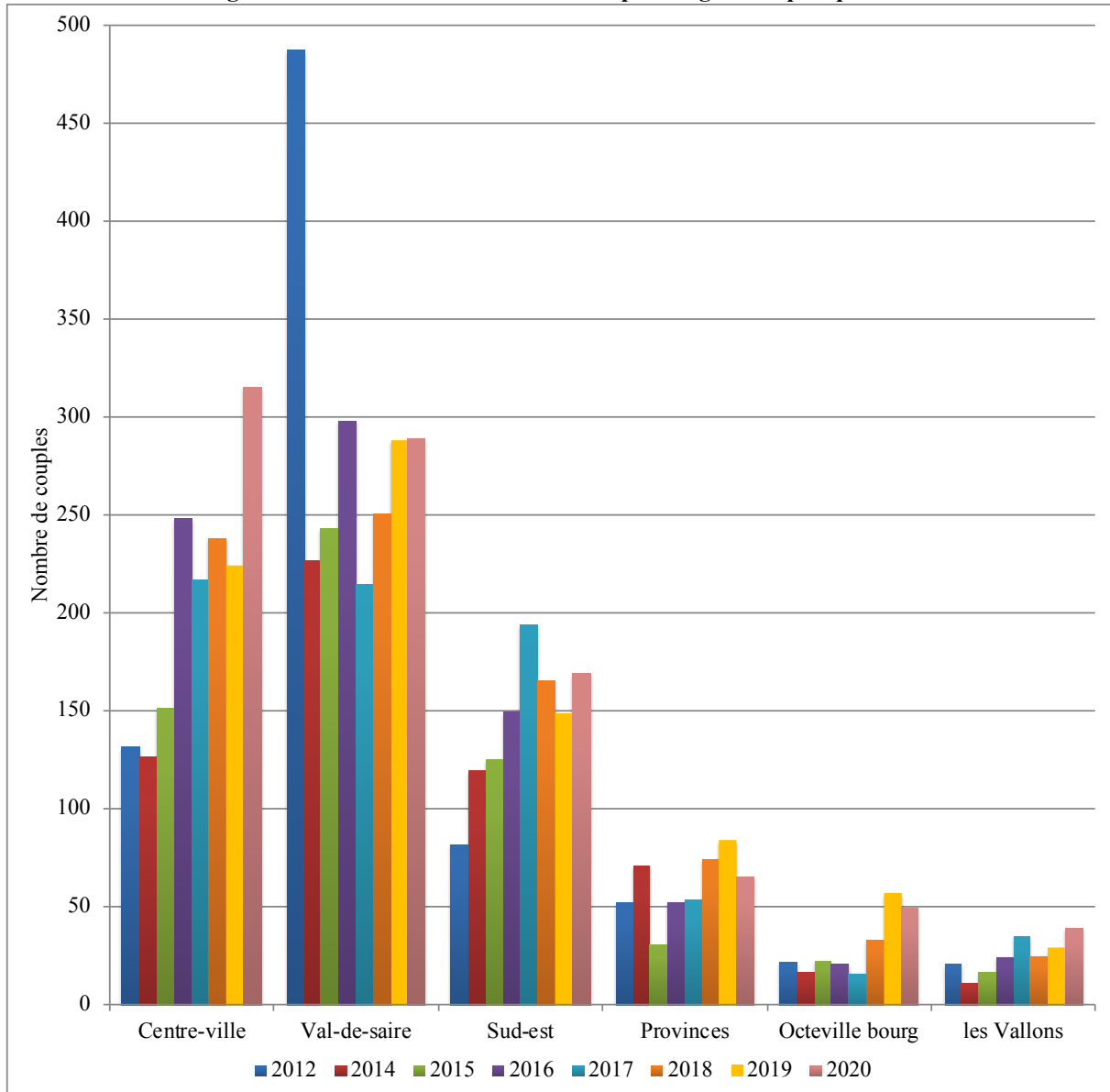
Comme dans les autres villes normandes, c'est le goéland argenté qui est le plus représenté et, pour cette espèce les deux maxima ont été observés lors des deux dernières années.

Le goéland brun a atteint deux fois au moins 130 couples (en 2012 et 2016) et deux fois un peu plus de 100 couples (en 2011 et 2017). Depuis 2016, l'espèce est en nette régression.

Alors que le goéland marin est plutôt en progression sur plusieurs villes normandes, ce n'est pas le cas dans l'agglomération de Cherbourg où les deux maxima ont été observés en 2011 et 2012. Précisons cependant que l'espèce était mieux représentée en 2020 que lors des cinq années précédentes.

L'évolution du nombre de couples de l'ensemble des goélands sur les différents quartiers est présentée sur la figure 12.

Figure 12 : Évolution du nombre de couples de goéland par quartier



Dans le quartier Val-de-Saire, la diminution du nombre de couples entre 2012 et 2014 est liée à la disparition de la colonie du toit des Eléis, soit environ 250 couples. Depuis 2014, la population ne régresse plus sur cette partie de la ville.

Sur les autres secteurs, l'effectif de 2020 sur le centre-ville et sur les vallons correspondent à des maxima pour la période considérée.

Pour les trois autres secteurs, l'effectif de 2020 est supérieur à la moyenne.

VII - Nombre de nids traités par secteur et observations de poussins sur les deux secteurs concernés par la stérilisation des œufs de goéland argenté

En 2020, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a missionné la société « Altivia » pour réaliser le traitement des œufs de goéland argenté. Le bilan produit par cette société a ensuite été fourni au GONm afin qu'il puisse être intégré aux résultats.

L'analyse du fichier de données montre que le premier passage a été effectué entre les 5 et 12 mai, donc à une période adéquate puisque ce premier traitement doit avoir lieu avant le 15 mai pour éviter au maximum les éclosions ; d'ailleurs aucune éclosion n'a été constatée lors de ce premier passage.

Le second traitement a été effectué, comme cela est recommandé, environ trois semaines après, entre le 25 et le 29 mai.

Le GONm a contacté la société Altivia par mail puis par téléphone afin d'obtenir des précisions sur le bilan de la stérilisation effectuée. Dans un premier temps, on nous a indiqué que l'on pouvait ajouter les nids des deux passages par adresse puisque les nids avaient été marqués à la peinture lors du premier passage et que seuls les nouveaux nids figuraient dans le bilan du second passage. Suite à discussion sur les nids incomplets au premier passage, on nous a indiqué qu'effectivement certains nids notés dans le bilan du second passage correspondaient en fait à des nids du premier passage dont la ponte avait été complétée. En ajoutant les nids des deux passages par adresse, nous obtenons donc en fait une surestimation du nombre de nids différents réellement traités.

Le bilan de stérilisation montre que 42 adresses différentes ont été visitées et onze d'entre elles au second passage uniquement.

Le tableau suivant dresse le bilan du nombre de nids de goéland argenté traités lors des deux passages (totaux indiqués par la société Altivia).

Tableau 3 : Bilan des données de stérilisation en 2020

Passage	Nids vides	1o	2o	3o	1o et 1p	2o et 1p	1o et 2p	1p	2p	3p	Nb de nids avec o	Nb de nichées
1	21	10	26	72	0	0	0	0	0	0	108	0
2	3	25	15	18	2	2	3	0	5	1	58	13

o : œuf

p : poussin

Ajoutons que 46 autres nids ont été observés sur la SEPFA -5 rue Dom Pedro, mais qu'ils n'ont pas été traités. Dans son bilan Altivia signale qu'en ajoutant ces 46 nids ils ont observé un total de 201 nids, nids vides compris. Ils ont donc accédé à 155 nids différents en incluant les nids vides (encore 3 vides au second passage). Ce sont donc au maximum 152 nids qui ont été traités (avec l'incertitude liée au nombre de nids complétés lors du second passage qui sont des doublons et entraînent donc une légère surestimation).

Au maximum 107 nids ont été traités sur Cherbourg-centre, soit plus de 37 % des couples présents en avril ; et 55 sur Val de Saire soit plus de 23 % des couples recensés.

Le tableau suivant dresse le bilan de nos observations de poussins de goéland argenté sur les deux secteurs au mois de juin. Nous avons également ajouté les poussins dont l'espèce ne peut être définie de manière certaine car aucun adulte n'était présent à proximité immédiate. Précisons cependant que la plupart, voire l'ensemble de ces poussins étaient probablement des goélands argentés.

Tableau 4 : Observations de poussins de goéland argenté et de poussins non identifiés (probablement argentés pour la plupart) sur les deux secteurs traités le 18 juin 2020

	Nichées et Poussins de goéland argenté	Nichées et Poussins probablement de goéland argenté
Cherbourg Centre-ville	48 nichées (73 poussins)	4 (7 poussins)
Val de Saire	87 nichées (147 poussins)	16 (29 poussins)
Total	135 nichées (218 poussins)	20 (36 poussins)

Sur les deux secteurs traités systématiquement, ce sont donc au moins 135 à 155 couples de goéland argenté qui ont produit des poussins. La production moyenne par couple est de 1,6 poussins.

Ces chiffres constituent un minimum car il est impossible de repérer tous les poussins en une seule journée, certains étant cachés derrière des cheminées, des murets ou relevés d'acrotère ou étant situés sur des sites non visibles des points d'observation.

Au moins 18 % des couples de goéland argenté recensés en avril sur le centre-ville ont donc produit des poussins. Cette proportion s'élève à 44 % sur le Val de Saire, notamment car certains sites comme les toits des Constructions Mécaniques de Normandie ou d'AFPA ne font pas l'objet de traitement.

VIII - Bilan sur les goélands marin et brun qui sont strictement protégés

Pour le goéland marin, un poussin a été observé sur le centre-ville et 4 nichées (11 poussins) sur le Val de Saire, soit respectivement 50 % et 80 % des nids observés sur ces deux secteurs. Par contre, si l'on compare le nombre de nichées aux nombres de couples nicheurs certains et potentiels, ces proportions s'abaissent à seulement 10 et 30 %.

En ce qui concerne le goéland brun, deux nichées (5 poussins) ont été observées sur le centre-ville et cinq nichées (9 poussins) sur le Val de Saire, soit respectivement 40 % et 50 % des nids observés sur ces deux secteurs. Précisons cependant que 8 nids étaient encore couvés lors de notre passage du mois de juin sur ces deux secteurs ; il est donc possible que ces couveurs aient produit des poussins plus tardifs.

Certains des poussins non identifiés de manière certaine et qui ont été principalement considérés comme des poussins de goéland argenté étaient peut-être, pour une faible minorité, des goélands bruns.

Il est impossible de différencier les nids et œufs du goéland brun de ceux de l'argenté ; par contre il est assez facile de reconnaître ceux du goéland marin qui sont généralement nettement plus gros. Avant le traitement des œufs, il est donc très important de repérer les goélands bruns à partir des points hauts et de bien observer quelles espèces volent au-dessus des sites en cours de traitement. Si des goélands bruns volent au-dessus et que la localisation du nid de cette espèce n'a pas été repérée précisément auparavant, le GONm suggère de ne pas traiter les nids présents sur le site, même s'il y a des nids de goéland argenté. Nous ne savons pas si cette consigne a bien été appliquée.

Il est possible qu'Altivia ait traité par erreur des nids de goéland brun. En effet, il est surprenant que le GONm ait observé sur certains sites plus de couples ou nids de cette espèce que le nombre de nids signalé par Altivia en se rendant directement sur le site. Nous pouvons par exemple citer les exemples suivants :

- le GONm a observé 4 nids de goéland brun au 8 boulevard Schuman et Altivia n'en signale qu'un
- un nid observé au CHPC, alors qu'Altivia n'en signale pas ;
- 3 nids observés dans les résidences quart du Bassin alors qu'Altivia n'y signale que des goélands argentés.

Nous ne pouvons pas assurément relier les échecs de certains goélands bruns au fait qu'ils auraient été traités par erreur, mais la comparaison entre les données du GONm et celles d'Altivia font tout de même penser qu'il y a probablement eu des erreurs lors du traitement des

œufs. Si la stérilisation est reconduite dans le futur il faudra absolument veiller à ne pas traiter les œufs des deux espèces strictement protégées.

Certains échecs peuvent également être liés à des échecs naturels ou au fait que certains habitants suppriment des nids, ce qui est totalement interdit.

IX - Conclusion

En 2020, les recensements effectués aux mêmes périodes que les années précédentes montrent que deux secteurs de la ville accueillent en avril plus de 200 couples de goéland argenté (Cherbourg-centre et Val de Saire) et deux autres plus de 100 couples (La Belle Jardinière et Sud-est). Même s'il arrive au troisième rang en terme d'effectifs, c'est sur le secteur de la Belle Jardinière, plus petit en surface, que les densités sont les plus importantes. Sur l'ensemble des secteurs, 1 180 couples nicheurs certains ou potentiels ont été recensés, soit un effectif supérieur aux années précédentes (1105 en 2019, 1038 en 2018 et 968 en 2017).

Sur les six secteurs suivis depuis 2011, les deux espèces strictement protégées (goélands marin et brun) sont en régression, soit une tendance inverse aux autres villes normandes pour le goéland marin, mais comparable pour le goéland brun.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin a mené en 2020 une opération de stérilisation des œufs de goéland argenté sur deux quartiers. Rappelons que le traitement des œufs a pour principal objectif de diminuer les nuisances sonores dues aux cris des goélands ; en effet, les couples dont les œufs ont subi le traitement restent moins longtemps sur place, car ils n'ont pas de jeunes à élever. Précisons que les suivis effectués par le GONm depuis la fin des années 1990 sur plusieurs villes normandes montrent qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution importante de la population du goéland argenté à court terme. Par exemple, sur la ville du Havre il a fallu attendre seize ans d'intervention avant que les secteurs traités systématiquement commencent à être désertés de façon significative ... mais la diminution sur ces secteurs s'est accompagnée d'une occupation d'un plus grand nombre de quartiers ; et au final la population sur l'ensemble de la ville n'a pas diminué.

De plus, lorsque les interventions de traitement des œufs sont seulement ponctuelles ou partielles, cela conduit au contraire à augmenter les nuisances sur certains quartiers, les goélands n'ayant pas eu de poussin se regroupent et volent au-dessus des secteurs où les densités de poussins sont importantes.

Par rapport au coût important que représente le traitement des œufs, les effets à attendre sur la population de goéland argenté sont donc assez limités.

Notons que ces conclusions traduisent l'effet à moyen terme de la stérilisation, mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur le très long terme. Toutefois, un recul de plus de vingt ans ne laisse toujours pas entrevoir une diminution des effectifs à l'échelle des agglomérations concernées. Il est important de rappeler que depuis les années 1990, plusieurs colonies en sites naturels ont connu une forte régression et si, jusqu'alors, la baisse des effectifs de goéland argenté en sites naturels semblait être compensée par l'augmentation en sites urbains, ce n'était plus le cas dès 1998 (Debout, 2005). Dans la liste rouge normande (Debout, 2016), le goéland argenté est maintenant considéré comme « vulnérable ».

Même si nous ne pouvons pas l'affirmer puisque nous n'avons pas eu accès directement aux nids, il est possible que certains nids de goéland brun soient parfois traités par erreur puisque les nids et œufs de cette espèce sont impossibles à différencier de ceux du goéland argenté. Il faut donc être très attentif à la présence du goéland brun et ne pas traiter le ou les nids où un doute subsiste du fait de sa présence aux alentours du site en cours de traitement. Dans ce cas il ne faut pas traiter les nids même s'il y a également des goélands argentés présents.

X - Préconisations du GONm

X.1 - Favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel

La solution idéale serait de favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel ou semi-naturel. Cela nécessiterait la mise en protection des sites identifiés comme les plus favorables (notamment ici les forts de la rade de Cherbourg et l'île Pelée en particulier, ou encore l'île du Large à Saint-Marcouf). Cela pourrait se traduire par une restriction d'accès de mars à juillet, une signalisation dissuasive, ainsi qu'une surveillance des sites et des opérations de dératisation ou de suppression des renards (comme sur l'île Tatihou, par exemple).

En 2014, en Haute-Normandie, trois goélands, pourtant nés en milieu urbain, ont établi leur nid sur le littoral. Cette observation atteste que le retour au milieu naturel est toujours possible pour l'espèce, même pour un oiseau né en milieu urbain. Cela montre également que le brassage génétique entre oiseaux urbains et littoraux est bien réel (Le Guillou et al., 2014).

X.2 - Réduire les sources de nourriture

Certains habitants de Cherbourg-en-Cotentin nourrissent volontairement ou involontairement les goélands. Il est donc important de rappeler aux habitants que les goélands ne doivent pas être nourris :

- en informant, voire en verbalisant ceux qui, volontairement ou involontairement, les nourrissent (le nourrissage des goélands est interdit : article 120 du règlement sanitaire du 7 juin 1985) ;
- en supprimant l'accès possible aux poubelles (déposer les poubelles dans des containers le moins de temps possible avant le ramassage des ordures) ;
- en indiquant aux restaurateurs qu'ils doivent garder leurs arrière-cours sans déchets à l'air libre. Précisons qu'avec le confinement cette année, il y avait très peu de goélands au sol en ville car pas de poubelles publiques ou de restaurants... ;
- en fermant les décharges ;
- en supprimant l'accès possible aux déchets de la pêche.

Ces deux derniers points sont de loin les plus importants. Par exemple, PONS (1996) a montré que la fermeture de la décharge de Brest a conduit à une diminution de 19 % des effectifs nicheurs sur la colonie voisine de Tréberon (en site naturel).

X.3 - Tenter de limiter la nidification sur les habitations et inciter les goélands à nicher sur les zones industrielles

Il faut qu'un maximum d'habitants pose :

- des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base,
- ou des filets sur les terrasses des immeubles.

Le nettoyage des terrasses en période internuptiale est également important afin de retirer tout ce qui peut servir à construire les nids.

Des efforts isolés ne permettront pas de limiter la population de goélands.

Pour limiter l'attrait des secteurs habités du centre-ville pour les goélands et les inciter à s'installer plutôt dans les zones industrielles où les nuisances sont moins importantes, **il faut limiter les traitements aux zones habitées et ne pas traiter les zones industrielles.**

X.4 - Favoriser la reproduction du goéland marin

Il s'agit de favoriser la seule prédation efficace possible en favorisant la reproduction du goéland marin. En l'état actuel de nos connaissances, si on prend l'exemple de la colonie en site naturel de Saint-Marcouf, un peu plus de 300 couples de goélands marins se sont substitués à plus de 2 500 couples de goélands argentés.

X.5 - Suivis à prévoir si des traitements des œufs de goéland argenté sont mis en place en 2021 sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Il faudra au minimum reconduire les recensements de goélands sur les six secteurs suivis depuis 2011 si la stérilisation des œufs ne concerne que ces zones. Si la stérilisation est menée sur plusieurs années, un recensement plus complet sur les 13 secteurs devra être reconduit régulièrement afin de savoir si la stérilisation conduit à un déplacement des goélands.

Sur les zones qui feront l'objet de stérilisation il faudra qu'un organisme de protection de la nature comme le GONm, localise le plus précisément possible les couples de goélands marin et brun (deux espèces dont les œufs ne doivent pas être traités) avant chaque passage de stérilisation ; ces localisations devront être fournies aux équipes traitant les œufs pour que ces deux espèces ne soient pas traitées.

Sur les terrasses où se mélangent des goélands bruns et argentés et où les nids des goélands bruns n'ont pas été localisés très précisément auparavant (grâce à la présence d'un point haut se trouvant à proximité), il est préférable de ne traiter aucun nid car il est impossible de différencier les nids et œufs de ces deux espèces. Normalement les erreurs entre les nids de goéland marin et argenté doivent être rares car les nids de goéland marin sont nettement plus grands et les œufs plus gros.

Sur les quartiers traités, il faudra prévoir un recensement à la fin du mois de juin afin de savoir quelle proportion de goéland argenté a produit des jeunes malgré le traitement des œufs et pour s'assurer que les goélands marin et brun ont bien produit des poussins.

Bibliographie

- BOULARD C (2016) - Les goélands urbains de Cherbourg-Octeville - Saison 2016. Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- DAUGUET F, ADAM A & MOREL F (2017) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2017. Groupe Ornithologique Normand, 15 p.
- DAUGUET F, LAPIE D & MOREL F (2018) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2018. Groupe Ornithologique Normand, 21 p.
- DEBOUT G, PURENNE R et DESMARES J (2011) - Les goélands nicheurs urbains de l'agglomération de Cherbourg - Recensement 2011. Cherbourg-Octeville (FR). Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- DEBOUT G (2016) - Liste rouge des oiseaux menacés de Normandie
- JAILLET, V (2014) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2014. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 23 p.
- JAILLET, V (2015) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2015. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- LE GUILLOU, G., ANSELME, M., JACOB, Y. et MOREL, F. (2014) - Suivi de la population de goéland marin *Larus marinus* de la ville du Havre - Éléments de comparaison avec les autres colonies de Haute-Normandie - Saison de reproduction 2014. Le Havre (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 2014. 53 p.
- MOREL F. & LE GUILLOU G. (2017) - Inventaire et recensement des goélands argentés nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Groupe Ornithologique Normand / ville du Havre.
- PONS, J.M. Causes et mécanismes de l'évolution numérique de la population française de goélands argentés *Larus argentatus* depuis 1850. 1996. in Journées scientifiques et techniques du Havre. Colonies de goélands en zone urbaine. pp. 53-63.
- PESNEL E & MOREL F (2019) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2019. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.
- PURENNE, R. et DEMAREST, T. (2012) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2012. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 16 p.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France